



Une section / Un objectif : Pousser les gens à être meilleur

Point Mi-Saison 2021 - 2022

- Présentation de l'ASM
- Présentation de la section Karaté
- Fonctionnement de la section Karaté
- Pédagogie et plan de cours
- Gestions des compétitions
- Formations dédiées aux passages de grades et compétitions
- Gestions des absences du weekend
- Les règles de bonne conduite / Hygiène & Sécurité
- Divers / Questions / Réponses
- Résultats du passage de grade Inscription de barrettes &
- Galettes des rois / Remise des bulletins / Échange de ceintures



ASM / Association Sportive Mantaise



**Le plus grand
Club omnisports
des Yvelines**



**Le Sport
accessible à tous**



depuis 1951



Proposer du sport pour tout le monde, quel que soit le niveau de pratique, la situation financière, l'âge, la situation physique.

31

Sections Sportives

AÏKIDO	ATHLÉTISME	AVIRON
BADMINTON	BASKETBALL	CANOË-KAYAK
CYCLISME	ESCRIME	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	HALTÉROPHILIE - MUSCULATION	HANDBALL FÉMININ
HANDBALL MASCULIN	HANDISPORT - SPORT ADAPTÉ	HOCKEY SUR GLACE
JUDO	KARATÉ 	KARTING
PATINAGE ARTISTIQUE	PÉDESTRE	PÉTANQUE
PLONGÉE	RUGBY	SPORTS MÉCANIQUES TOUT TERRAIN
TENNIS - PADEL	TENNIS DE TABLE	TIR À L'ARC
	VOILE	4X4

Pour en savoir plus:

https://www.asmantaise.fr/categorie-27370-sport_sante.html

Présentation de la section Karaté

ASMVF - Karate est une section de l'  ASMantaise

Secrétariat : 15 Rue de Loraine, 78200 Mantes la Jolie.

松
涛
館

Karate-dô

Style: Shotokan

Shoto : Nom d'emprunt de Gichin Funakoshi.

Kan : Maison, DôJô, salle d'entraînement

Symbole:



Présentation de la section Karaté

Affiliation à la
FFKDA



FFK

[Link](#)

Les compétitions

[Link](#)



[Link](#)





Espace licenciés

<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/>

- Suivre à tout moment l'état et l'historique de vos licences
- Obtenir des informations sur les activités de la fédération
- S'abonner à la Newsletter

Accédez à votre espace licenciés !

SE CONNECTER



Adhésion à une association

L'adhérent contribue pleinement à l'ensemble du fonctionnement de l'association

La cotisation est versée par l'adhérent contribue au fonctionnement de la section

Le versement de la cotisation signifie l'adhésion au projet associatif

Contrairement aux clubs privés les adhérents ne sont pas de simple consommateurs

La cotisation ne peut pas être considéré comme une avance pour un service attendu

En d'autres termes, l'adhérent ne cotise pas uniquement pour pratiquer son activité, mais il fait partie intégrante de l'association.

Membres du bureau 2021 / 2022

- Bouchaïb Fari : Secrétaire adjoint / Accompagnateur compétitions / Stages / Divers tâches au cas par cas.
- Mohammed Dahbi : Secrétaire.
- Mohamed AMRI : Président - Responsable Trésorerie

Coordonnées

- Site : <https://www.asmantaise.fr/categorie-16993-karate.html>
- Mél : asmvf.karate@gmail.com
- Mohamed AMRI / 06.05.24.71.08
- Mohammed DAHBI / 06.25.37.73.19
- Bouchaib FARI / 07.55.70.08.14

La tenue vestimentaire doit être irréprochable avant de rentrer sur le tatamis

La veste

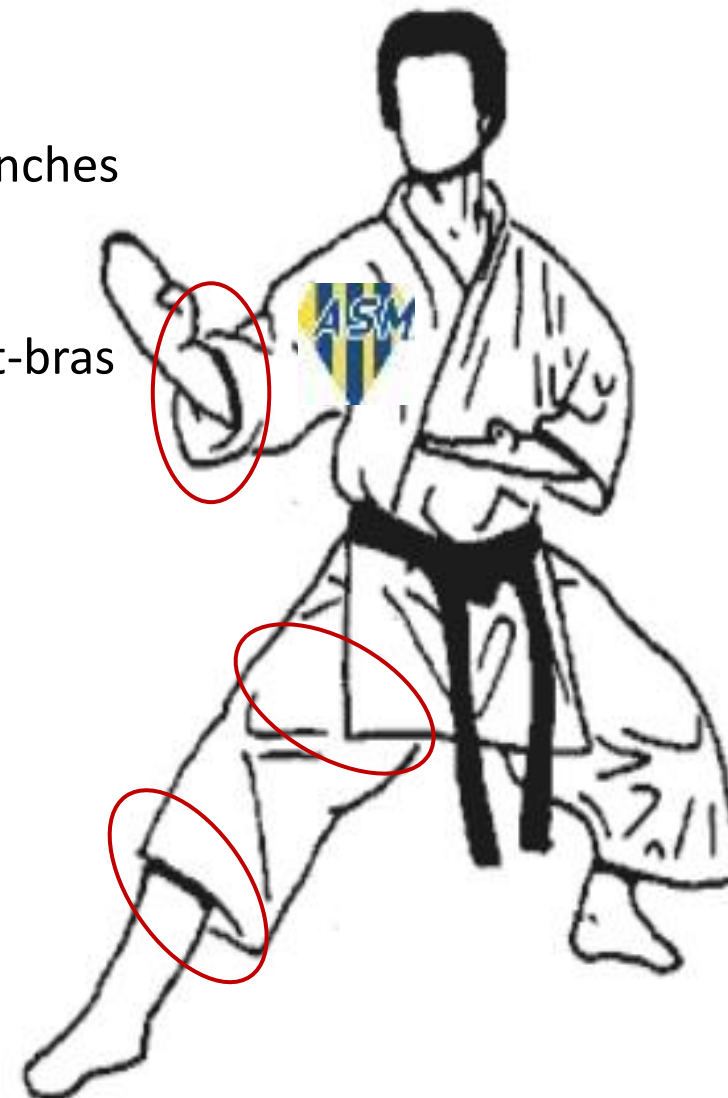
- La veste doit être d'une longueur suffisante pour couvrir les hanches
- La veste ne doit pas dépasser les 3/4 de la cuisse.
- Les manches ne doivent pas dépasser le poignet
- Les manches doivent recouvrir au minimum la moitié de l'avant-bras
- Les manches ne doivent pas être retroussées.
- Les cordons sont obligatoires et doivent être attachés
- Le tee-shirt sous la veste doit être **blanc**

La ceinture

- La ceinture ne doit dépasser 15 cm de chaque côté du nœud

Le pantalon

- Le pantalon doit recouvrir au moins les 2/3 du tibia
- Le pantalon ne doit pas dépasser la cheville
- Le pantalon ne doit pas être retroussés



Hygiène & Sécurité

- Le port d'appareils dentaires métallique et autres lentilles doivent être signalés au Senseï
- Les bijoux doivent être retirés
- Les cheveux doivent être attachés
- Les ongles des pieds et mains doivent être coupés court

Accès au tatamis











- Vous êtes autorisé à rentrer sur le tatamis uniquement en présence du professeur ou d'un membre du bureau.

Propreté du tatamis

- Il est interdit de marcher pied nus dans le Dôjô en dehors du tatamis.

Organisation

- Le fonctionnement de la section Karaté

 Saison 2021 - 2022	11/11/2021 17:14	Dossier de fichiers
 FFKDA	11/11/2021 16:23	Dossier de fichiers
 Comptabilité	11/11/2021 16:14	Dossier de fichiers
 Bibliothèque	11/11/2021 16:13	Dossier de fichiers
 Règlement Intérieur	11/11/2021 16:07	Dossier de fichiers
 Saison 2020 - 2021	10/09/2021 15:47	Dossier de fichiers
 Saison 2019 - 2020	01/02/2021 13:47	Dossier de fichiers
 Saison 2016 - 2017	16/01/2021 19:40	Dossier de fichiers
 Saison 2018 - 2019	14/07/2020 00:11	Dossier de fichiers
 Saison 2017 - 2018	14/07/2020 00:05	Dossier de fichiers

[Link](#)

La pédagogie



Plan de cours



Formation
Compétitions

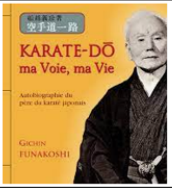
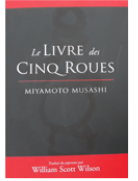
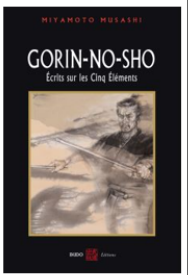


Formation
Passage de grades

Organisation de la section Karate









- Bibliothèque en libre service pour les adhérents et à leur famille.

Link

Titre	Auteur	Résumé	Emprunté par	Date	Observation
	Gishin Funakoshi Karate-Do, ma vie ma voie	L'un des trois Grands Maîtres Fondateurs de l'ère moderne du Budô se confie au lecteur. Une formidable et attachante évocation d'une aventure humaine unique, la création du Karatedô, qui modifia radicalement le monde des Arts Martiaux. D'anecdotes en anecdotes, drôles, amères, et inspirées, qui nous transportent pour notre plaisir dans un Japon d'un autre temps, Maître Funakoshi nous instruit sur la signification profonde du Budo. Une oeuvre forte de passion, de courage et d'amour, riche de respect et d'enseignement.			
	Miyamoto Musashi Le livre des cinq roues	connu aussi sous le titre Livre des cinq anneaux - donne l'essence des arts martiaux qui transcende la violence et devient art de vivre et d'agir. Une attitude qui explique les succès japonais dans de nombreux domaines. Pour le Bushi ou Samouraï, perdre c'est mourir... Mais la question est de savoir comment gagner par une action juste du point de vue de la tactique et de l'attitude. Le guerrier doit, par exemple, «faire perdre à l'adversaire son équilibre mental» ou encore «faire naître une certaine tension nerveuse en empêchant l'adversaire d'être sûr de lui». Musashi souligne l'importance «de neutraliser l'adversaire directement, sans le laisser souffler, en évitant de croiser son regard».			
	Miyamoto Musashi Gorin-no-sho	Sous divers intitulés, «Traité des cinq roues», «Écrits sur les cinq éléments», «Livre des cinq anneaux» le texte de Miyamoto Musashi «GORIN-NO-SHO» a depuis longtemps trouvé une place privilégiée sur les rayons des bibliothèques du monde entier. Qu'ils soient historiens, philosophes, adeptes des arts martiaux, hommes d'affaires ou simples curieux, les lecteurs cherchent à approfondir la Voie qu'ils se sont choisie en étudiant les paroles d'un samouraï du XVIe siècle. Ce livre, maintes fois traduit du japonais, fut toujours adapté selon l'objectif du traducteur. Il est possible de retenir trois grands courants selon leur origine géographique et culturelle : Les Japonais choisissent de garder le texte de Musashi dans toute sa complexité, laissant au lecteur le soin de puiser au plus profond de lui-même les ressources lui permettant de s'appropriier les concepts souvent obscurs ; Les Américains privilégient l'accessibilité et proposent différentes interprétations adaptées au monde des affaires ou à la pratique des arts martiaux modernes. Le lecteur peut se laisser guider tout en approfondissant ses connaissances d'une stratégie du combat remise au goût du jour. Cette version du «GORIN-NO-SHO» préfère le moyen-terme et propose une traduction qui se veut la plus fidèle possible au texte d'origine mais opte aussi pour un langage clair, immédiatement compréhensible par les lecteurs du XXIe siècle. Se refusant à toute interprétation, ce livre laisse au lecteur la possibilité d'adapter le texte à sa propre pratique ou à sa stratégie personnelle, qu'il s'intéresse aux arts martiaux, à la philosophie ou au monde du travail.			

- L'Inventaire

Link

 Bibliothèque	27/01/2022 03:13	Dossier de fichiers
 Comptabilité	14/12/2021 14:36	Dossier de fichiers
 FFKDA	11/11/2021 16:23	Dossier de fichiers
 Inventaire	27/01/2022 03:27	Dossier de fichiers
 Règlement Intérieur	11/11/2021 16:07	Dossier de fichiers
 Saison 2016 - 2017	28/12/2021 16:11	Dossier de fichiers
 Saison 2017 - 2018	14/07/2020 00:05	Dossier de fichiers
 Saison 2018 - 2019	14/07/2020 00:11	Dossier de fichiers

Gestion des vacances scolaires

Mardi - Pierre Souquet

Mercredi - Félicien Dantan

Catégories	Années de Naissance	Heures	Catégories	Années de Naissance	Heures
De 5 à 8 ans	2013 à 2016	17h30 – 18h30	De 5 à 8 ans	2013 à 2016	17h30 – 18h30
De 9 à 12 ans	2009 à 2012	18h30 – 19h30	De 9 à 12 ans	2009 à 2012	18h30 – 19h30
13 et +	Jusqu'à 2008	19h30 – 20h30	13 et +	Jusqu'à 2008	19h30 – 20h30
Tous public	<ul style="list-style-type: none"> • Entraînement Libre • Rattrapage • Préparation passage de grade • Préparation Compétition. • Stages 	20h30 – 21h30	Tous public	<ul style="list-style-type: none"> • Entraînement Libre • Rattrapage • Préparation passage de grade • Préparation Compétition. • Stages 	20h30 – 21h30

Mise en place du pass vaccinal

Depuis Lundi 24 janvier 2022, le pass vaccinal est exigé en lieu et place du pass sanitaire.

Concrètement, les personnes de plus de 16 ans doivent être vaccinées, pour accéder aux installations sportives.

Le test négatif au Covid-19 (PCR ou antigénique) ne suffit plus.

Les moins de 16 ans ne sont pas soumis au pass vaccinal, mais ils le sont toujours au pass sanitaire actuel.

Mise en place du pass vaccinal (suite)

Deux alternatives existent mais ne sont pas encore précisées par décret :

1 - Le certificat de rétablissement

Les personnes positives pourront bénéficier d'un certificat de rétablissement 11 jour après le test PCR positif, et aura une durée de 6 mois.

Le certificat de rétablissement sera valable même pour les non-vaccinés.

2 - Le pass transitoire

Pour les personnes, public comme professionnels, qui n'ont pas un schéma vaccinal complet et qui s'engagent dans cette démarche, un décret devrait prévoir la possibilité de disposer d'un pass vaccinal transitoire. A partir de la 1ère dose et dans l'attente des suivantes, ces personnes devront présenter un test négatif.

A défaut de pass vaccinal ou de l'une de ces alternatives, les adhérents comme les accompagnateurs ne pourront plus avoir accès aux installations sportives.



Divers / Questions / Réponses



Gouter
Remise des bulletins
Échange de ceintures